



REGLEMENT PARTICULIER

CHAMPIONNAT D'EUROPE DE LA MONTAGNE DE LA FIA
Manche n° 9

COURSE DE COTE INTERNATIONALE DU MONT-DORE CHAMBON-SUR-LAC (FRA)

11-13 AOUT 2017

REGLEMENT

Le texte final du présent Règlement Particulier sera la version anglaise à laquelle il sera fait référence en cas de controverse d'interprétation. Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Particulier.

Article 1 – Organisation

La Compétition, qui bénéficie du statut international, sera disputée en conformité avec :

- le Code Sportif International ("le Code") et ses Annexes,
- le Code Sportif National si applicable,
- les Bulletins officiels de la FIA,
- les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions Internationales de Course de Côte,
- le Règlement Sportif du Championnat d'Europe de la Montagne de la FIA ("le Règlement Sportif") et
- le présent Règlement Particulier.

Article 2 – Informations spécifiques à la Compétition

Autorité Sportive Nationale (ASN) : Fédération Française du Sport Automobile (FFSA)

Adresse : 32, avenue de New-York
75781 Paris Cedex 16, France.

- a) Téléphone : +33 1 44 30 24 00
- b) E-mail : nstarczewski@ffsa.org
- c) Site internet : www.ffsa.org

Organisateur de la Compétition : ASA du MONT-DORE

Adresse : B.P. 45
63240 Le Mont-Dore, France.

- a) Téléphone : +33 4 43 10 12 50
- b) E-mail : association.sancycoteorganisation@sfr.fr
- c) Site internet : www.coursedecote-montdore.com

L'adresse du Secrétariat de la Compétition jusqu'au 02/08/2017

Adresse : 6 rue de l'Hôtel des Postes
03200 Vichy, France.

A partir du 03/08/2017

Adresse : **Ecole Maternelle – Boulevard Mirabeau –**
63240 Le Mont-Dore, France.

- a) Téléphone : +33 6 81 50 61 37
- b) E-mail : martin.josy@free.fr

Comité d'Organisation :

Composition :

- M. Daniel PASQUIER (FRA) - Président
- M. Patrick BOURGUIGNON (FRA)
- M. Gérard MERCIER (FRA)
- M. Yoann LATTES (FRA)

Caractéristiques du parcours :

- a) **Nom : Mont-Dore Chambon-sur-Lac**

Localité : Moneaux

Coordonnées GPS :

Latitude N 45 33 541

Longitude E 2 52 451

- b) **Lieu du départ (et altitude) :**

Lieu : Moneaux – 1070 mètres

Lieu de l'arrivée (et altitude) :

Lieu : Col de la Croix St Robert – 1451 mètres

- c) **Longueur : 5075 mètres**

- d) **Dénivellation : 381 mètres**

- e) **Pente moyenne : 7.22 %**



Caractéristiques de la Compétition :

- a) Nombre de manches d'essais officiels : 2
- b) Nombre de manches de course officielle : 3
- c) Tout Pilote sera obligatoirement tenu de terminer au moins une manche d'essais pour être admis au départ de la course. Les cas particuliers seront soumis aux commissaires sportifs.
- d) Les classements des Pilotes seront établis par l'addition des temps des deux meilleures manches de course.

Exigences en matière de licence :

Pilotes : Permis de conduire automobile et Licence Internationale de Degré A, B, C, D ou R.
Concurrents : Internationale.

Engagements :

Ouverture des engagements :	12/06/2017
Clôture des engagements :	02/08/2017 (heure : 24h00)

Montant du droit :

- avec la publicité facultative de l'Organisateur
€330
- sans la publicité facultative de l'Organisateur
€660

Modalités de paiement :

Voir le formulaire d'engagement fourni par l'Organisateur.

Nombre maximum de participants admis : 220

(y compris les participants engagés dans les compétitions nationales et VHC).

Procédure d'inscription et formulaire d'engagement

Le formulaire d'engagement est disponible auprès de l'Organisateur ou sur le site internet de l'Organisateur.

Pour être pris en considération, le formulaire d'engagement, dûment daté et signé par le Pilote et le Concurrent, doit être envoyé à l'Organisateur dans les délais.

Refus d'inscription, Forfaits

Les droits d'engagement seront intégralement remboursés en cas de refus d'inscription ou d'annulation de la Compétition.

En cas de forfait pour des raisons de Force Majeure (non-présentation aux vérifications administratives et techniques) après la publication de la liste des engagés, 50% du montant des droits de base sera remboursé au(x) Concurrent(s), ceci sous réserve de réception d'une demande écrite.

Programme et Horaire de la Compétition :

Le programme complet et détaillé sera annoncé par l'Organisateur dans un additif.

11/08/2017	
09h30 – 20h00	Vérifications administratives
09h30 – 20h15	Vérifications techniques
19h00	1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs <i>(Lieu : Secrétariat de la Compétition – Permanence ASA – Ecole maternelle – Le Mont-Dore)</i>

12/08/2017	
06h45 – 07h15	Vérifications administratives – - à titre exceptionnel sur demande écrite faite à l'A.S.A.
06h45 – 07h30	Vérifications techniques – à titre exceptionnel sur demande écrite faite à l'A.S.A.
08h15	Briefing des Pilotes <i>(Lieu : Moneaux – Camion MOTUL)</i>
09h00 – 17h00	Essais officiels – 2 manches

13/08/2017	
08h30	1 ^{ère} manche de course
12h00	2 ^e manche de course
15h30	3 ^e manche de course
15 mn (env.) après la dernière manche de course	Cérémonie de podium <i>(Lieu : Parc fermé à l'arrivée)</i>

Vérifications administratives :

Lieu : Place de la Poste au Mont-Dore.

Vérifications techniques :

Lieu : Place de la Poste au Mont-Dore.

Contrôles supplémentaires (pesage, etc.) :

Lieu : Place de la Poste au Mont-Dore.

Parc Fermé :

Lieu : Col de la Croix St Robert.



Tableau d'affichage officiel :

Lieu :

- Pendant les manches d'essai et de course :
Motorhome MOTUL à Moneaux.

- Pendant le délai de réclamation :
Motorhome MOTUL à Moneaux et au Parc Fermé.

Article 3 – Voitures admises – Groupes et Catégories

3.1 Catégorie 1 - Voitures de production :

La Compétition est ouverte aux voitures détenant un passeport technique national et répondant aux prescriptions de l'Annexe J de la FIA (sauf indication contraire) pour les groupes suivants :

Groupe N	Voitures de Production, Groupe R1 inclus.
Groupe A	Voitures de Tourisme, "World Rally Car", Super 1600 et voitures des Groupes R2 et R3 incluses.
Groupe S20	Voitures Super 2000 (Circuit et Rallye confondus), Groupes R4 et R5 inclus.
Groupe GT	Voitures de Grand Tourisme (GT3 et RGT confondus).

3.2 Catégorie 2 - Voitures de compétition :

La Compétition est ouverte aux voitures détenant un passeport technique national et répondant aux prescriptions de l'Annexe J de la FIA (sauf indication contraire) pour les groupes suivants :

Groupe D/E2-SS (Single-seater)	Voitures de course monoplaces de Formule Internationale ou de Formule Libre d'une cylindrée inférieure ou égale à 3000 cm ³ .
Groupe CN	Voitures de Sport-Production biplaces, ouvertes ou fermées, d'une cylindrée inférieure ou égale à 3000 cm ³ .
Groupe E2-SC (Sportscar)	Voitures de compétition biplaces, ouvertes ou fermées, d'une cylindrée inférieure ou égale à 3000 cm ³ .
Groupe E2-SH (Silhouette)	Voitures ayant l'aspect d'une voiture routière de grande série à au moins 2 places et la forme de pare-brise de cette voiture. Cylindrée inférieure ou égale à 6500 cm ³ .

3.3 Les véhicules seront répartis dans les classes de cylindrée suivantes

Catégorie 1			
Groupe N	jusqu'à 1600 cm ³ 1601 - 2000 cm ³ 2001 - 3000 cm ³ plus de 3000 cm ³	Groupe S20	jusqu'à 1600 cm ³ 1601 - 2000 cm ³ 2001 - 3000 cm ³ plus de 3000 cm ³
Groupe A	jusqu'à 1600 cm ³ 1601 - 2000 cm ³ 2001 - 3000 cm ³ plus de 3000 cm ³	Groupe GT	jusqu'à 1600 cm ³ 1601 - 2000 cm ³ 2001 - 3000 cm ³ plus de 3000 cm ³

Catégorie 2			
Groupe D/E2-SS	jusqu'à 1600 cm ³ 1601 - 2000 cm ³ 2001 - 3000 cm ³	Groupe E2-SC	jusqu'à 1600 cm ³ 1601 - 2000 cm ³ 2001 - 3000 cm ³
Groupe CN	jusqu'à 1600 cm ³ 1601 - 2000 cm ³ 2001 - 3000 cm ³	Groupe E2-SH	jusqu'à 1600 cm ³ 1601 - 2000 cm ³ 2001 - 3000 cm ³ 3001 - 6500 cm ³

Article 4 – Obligations des Participants

Numéros de Compétition :

Chaque participant recevra de l'Organisateur au moins deux jeux de numéros de Compétition qui devront être apposés de façon bien visible de chaque côté du véhicule pendant toute la durée de la Compétition. Les véhicules sans leurs numéros de Compétition corrects ne seront pas admis au départ.

Publicité :

L'Organisateur a prévu les publicités suivantes :
- Logo du "Championnat" : *apposition selon l'Annexe au Règlement Sportif.*
- Autres : *annoncé par l'Organisateur dans un additif.*

Article 5 – Principaux officiels

A) Directeur de course :

M. Gérard MAURIN (FRA)
Portable : +33 6 09 47 10 52
E-mail : auto.comm@orange.fr

B) Directeur(s) de course adjoint(s) :

M. Yves LARA (FRA)
M. Jean Claude HECTOR (FRA)
M. Michel BEAULATON (FRA)
M. Michel DESMARIE (FRA)
M. Jean RENAULT (FRA)

C) Collège des commissaires sportifs :

M. Jacques COURMONTAGNE (FRA) – Président
M. Filippo LURA (CHE) / FIA
Mme Simone SCHLEIMER (LUX)



- D) Observateur FIA :**
M. Marc JOSEPH (LUX)
- E) Observateur ASN :**
M. Jean Jacques MARCELLIN (FRA)
- F) Commissaire technique en chef :**
M. Serge PEGOLOTTI (FRA)
- G) Commissaires techniques :**
M. Jean Claude DESNOUX (FRA)
M. Jean-Pierre ROLLAND (FRA)
M. André OLIVIER (FRA)
M. André BOIVIN (FRA)
- H) Médecins :**
Mme Christine LESPIAUCQ (FRA) – Médecin-chef
M. Guillaume DUCLEROIR (FRA)
- I) Chronométrateur en chef :**
M. Jean-Paul DURAND (FRA)
M. Hervé FOURNET (FRA)
- Société : PATRICKSOFT
- J) Délégué sécurité ASN :**
Annoncé par l'Organisateur dans un additif.
- Délégué sécurité Organisateur :**
M. Daniel PASQUIER (FRA)
- K) Secrétaire de la Compétition :**
Mme Josy MARTIN (FRA)
- L) Secrétaire du collège des commissaires sportifs :**
Mme Danièle HARTL (FRA)
- M) Responsables des relations avec les Concurrents :**
M. Gilles GUILLIER (FRA)
E-mail : gilles.guillier@orange.com
Mme Emilie TRAMONT (FRA)
Email: Emilie.tramont@gmail.com
- N) Responsables du parc d'assistance :**
M. Jean Pierre FAYE (FRA)
Mme Catherine FAYE (FRA)
Email: faye.jeanpierre@yahoo.com

Article 6 – Assurances

Conformément aux prescriptions légales, l'Organisateur a conclu une ou des assurance(s) garantissant le(s) risque(s) suivant(s) :

- Assurance Responsabilité Civile organisation vis-à-vis de tiers à valeur de €6.100000 pour la manifestation.

- Autre : conforme à l'article D321-4 du Code du Sport [France].

L'assurance responsabilité civile de l'Organisateur est valable pour toute la durée de la Compétition, tant durant les essais officiels et les manches de course que pour les déplacements du lieu de stationnement au parcours de la Compétition et retour.

Article 7 – Réclamations et appels

Montant du droit de réclamation : **€700.**

Montant du droit d'appel fixé par l'ASN : **€3300**

Montant du droit d'appel international (FIA) : **€6000.**

Toute réclamation sera déposée selon les prescriptions du Code. Toute réclamation doit être faite par écrit et remise au directeur de course ou à son adjoint ou, en leur absence, à un commissaire sportif, accompagnée du droit de réclamation requis. Si la réclamation rend nécessaire le démontage et le remontage de diverses pièces d'une voiture, le plaignant doit verser une caution fixée par les commissaires sportifs.

Les Concurrents ont le droit d'appel tel qu'établi aux Articles 15.1 à 15.4 du Code et tel que prévu au règlement de la Cour d'Appel Internationale.

Article 8 – Podium, Prix et Récompenses :

8.1 Trophées et Prix en espèces

Les classements seront établis et donneront lieu à une distribution de récompenses et de prix en espèces par l'Organisateur comme suit :

a) Classement général

Classement général du Championnat (tous groupes du Championnat confondus)		
	Prix en espèces	Trophée
1er	€530	1 Coupe
2e	€270	1 Coupe
3e	-	1 Coupe



b) Groupe

Classement pour chacun des groupes du Championnat

	Prix en espèces				Trophée
	Gr. N	Gr. A	Gr. S20	Gr. GT	
1er	€430	€430	€430	€430	1 Coupe
2e	€370	€370	€370	€370	1 Coupe
3e	€240	€240	€240	€240	1 Coupe
4e	€170	€170	€170	€170	

Article 9 – Dispositions supplémentaires de l'Organisateur

Voir Annexe 1

VISA DE L'ASN N° 458 du 09/05/2017

VISA DE LA FIA N° 9EHC10.05.2017

	Prix en espèces				Trophée
	Gr. DE2SS	Gr. CN	Gr. E2SC	Gr. E2-SH	
1er	€430	€430	€430	€430	1 Coupe
2e	€370	€370	€370	€370	1 Coupe
3e	€240	€240	€240	€240	1 Coupe
4e	€170	€170	€170	€170	-

c) Classe

Classement pour chacune des classes

	Prix en espèces
	1er

8.2

a) Les prix seront remis quel que soit le nombre de partants.

b) Tous les trophées et les prix en espèces sont cumulables entre eux et avec les autres récompenses remises par l'Organisateur dans les autres compétitions organisées conjointement.

c) Remise des prix :

- Les trophées sont remis lors de la cérémonie de podium au Parc Fermé au Col de la Croix St Robert.
- Les prix en espèces doivent être retirés lors de la cérémonie de podium ou à l'emplacement suivant :
Lieu : *Secrétariat de la Compétition - Permanence de l'ASA – Ecole Maternelle – Boulevard Mirabeau – 63240 Le Mont-Dore*
Heure : de 20h00 à 21h00 le dimanche 13 Août, de 10h00 à 12h00 le lundi 14 Août, faute de quoi ils resteront acquis à l'Organisateur.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que tout conducteur qui, la veille ou l'avant-veille de l'épreuve, ne respecterait pas le Code de la Route sur l'itinéraire défini au présent règlement particulier, et/ou aux arrêtés préfectoraux, pourra être disqualifié de la compétition.

Les dispositions suivantes sont absolument indispensables au bon déroulement normal de l'épreuve, en raison du nombre habituellement très élevé de concurrents. Leur non respect pourra entraîner la disqualification du/des contrevenants.

Emplacement concurrents :

Des emplacements seront réservés par l'organisateur dans les parcs de départ. Le respect de ces zones (matérialisées et délimitées) est obligatoire.

Prévoir des groupes électrogènes. Pour les concurrents qui souhaitent avoir de l'électricité :

Contact : Patrick BOURGUIGNON – Tél. : + 33 6.08.46.19.96

Remorques et Véhicules d'assistance

Les remorques devront impérativement être parkées dans l'emplacement qui leur est réservé dans le parking des remontées mécaniques de Chambon des neiges et non sur la voie publique, ni dans les parcs de départ. Les véhicules d'assistance, camions et véhicules des concurrents ne devront provoquer aucune gêne à la circulation sur les voies et dans les parcs.

Un parc à remorques est également prévu à proximité du parc d'arrivée au sommet du Col de la Croix St. Robert, une voiture d'assistance pourra aussi y stationner.

Conservation du patrimoine routier

Conformément à l'arrêté du Conseil Départemental, Article 6, toutes appositions d'inscriptions, ou toutes installations de dispositifs d'information, éventuellement nécessaires à la signalisation de la course, sur les chaussées ou leurs dépendances, seront tolérées **sous réserve qu'elles soient auto effaçables ou supprimées après la course**